

## **Modalités de parrainage à distance d'enfants pauvres au Rwanda**

Le parrainage à distance concerne les enfants entre 2 mois et 20 ans afin d'aider l'enfant choisi à suivre les 3 cycles de formation (école maternelle, école primaire et école secondaire). Les enfants sont issus de familles très pauvres. La plupart des enfants ont des mamans veuves, filles mères ou divorcées. D'autres sont totalement orphelins.

Ces enfants restent à la maison et ne peuvent pas aller à l'école, faute de moyens. Ils n'ont également pas les moyens de payer leurs éventuels frais médicaux et l'assurance maladie. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas à manger à leur faim et/ou vivent dans des conditions précaires (maison pas étanche, pas de lit ni matelas, etc.).

Le parrainage à distance permet à ces enfants d'être scolarisés, soignés, habillés et nourris.

Le parrain ou la marraine reçoit des nouvelles de son/sa filleul(e) chaque année.

Voici quelques exemples de ce qui peut être fait avec le montant annuel du parrainage :

- CHF. 100.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits.
- CHF. 150.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits, paiement de l'assurance maladie et des soins médicaux.
- CHF. 200.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits, paiement de l'assurance maladie et des soins médicaux, achat de nourriture.
- CHF. 250.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits, paiement de l'assurance maladie et des soins médicaux, achat de nourriture. A cela s'ajoute l'aide médicale pour des petits frères ou petites sœurs.
- CHF. 300.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits, paiement de l'assurance maladie et des soins médicaux, achat de nourriture. A cela s'ajoute l'aide médicale pour des petits frères ou petites sœurs. Ainsi que la scolarisation de l'un des frères et sœurs.
- CHF. 500.- : CHF. 300.- : Scolarisation de l'enfant à l'école publique, achat du matériel scolaire, achat de l'uniforme scolaire et d'habits, paiement de l'assurance maladie et des soins médicaux, achat de nourriture. A cela s'ajoute l'aide médicale pour toute la famille et des améliorations en termes de logement.

Les modalités de parrainage sont nombreuses et s'adaptent aux moyens du parrain.

L'association s'engage à reverser l'intégralité du parrainage en faveur de l'enfant choisi.